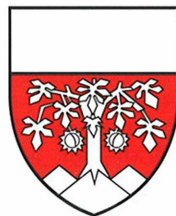


Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Responsable:
Mme M. Genier, municipale

Rédaction:
Mme R. Vaucher

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX COINS DU MONT

reflets du législatif

Séance exceptionnellement convoquée à 19h30, ce lundi 9 mai 1994, sous la présidence de M. Paul-Daniel Panchaud, président, pour donner suite à la demande du bureau de coordination de la COREL pour une présentation de la communauté de la région lausannoise, ses structures, ses travaux, ses objectifs, avec l'ordre du jour suivant:

1. Présentation de la COREL
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 1994
3. Assermentation d'une Conseillère communale
4. Nomination d'un membre à la commission des naturalisations
5. Dérivation des eaux claires du Flon vers la Vuachère
6. Projet de restauration sylvicole Epalinges - Le Mont, englobé dans le projet Lauber - transformation du chemin n° 12 - Côtes de Manlout
7. Communications à la Municipalité et propositions individuelles.

P.-D. Panchaud, président, salue la présence de M. Marcel Gorgé, préfet du district de Lausanne, président de la COREL, et de M. Bernard Dumont, secrétaire général.

M. M. Gorgé expose avoir entamé son périple auprès des 27 communes de la COREL, suite à une décision intervenue au terme d'une réunion d'information des présidents des conseils communaux et généraux, à fin 1993.

A noter que le bureau de coordination COREL est représenté, ce lundi 9 mai, par 3 de ses membres, MM. M. Gorgé, B. Dumont et J.-P. Carroz, syndic, qui préside le groupe «Transports».

La COREL, association au sens de l'art. 60 du Code Civil, est issue de la défunte CIURL. Elle doit constituer un lieu de rencontre et de réflexion pour les communes de la région lausannoise. Cette démarche doit se concrétiser par la volonté de vivre la région, de définir un équilibre régional, de trouver des solutions de mise en commun en matière d'économie, de culture, d'aménagement du territoire, de transports, etc.

Les 27 communes membres sont réparties en 3 secteurs (Ouest, Nord et Est); à noter que Lausanne, tout comme les autres communes, ne dispose que d'une voix à l'assemblée générale; elle est cependant représentée dans chaque secteur, pour le secteur Nord par M. Daniel Brézac.

Contrairement à quelques craintes exprimées lors de la mise en œuvre de ladite COREL, celle-ci n'a pas pour objectif de constituer une supra-municipalité; l'autonomie communale est sauvegardée.

M. J.-P. Carroz, invité à s'exprimer en tant que président du groupe «Transports» renseigne l'assemblée concernant:

- l'élaboration d'un plan régional des transports, démarche nécessitant l'octroi de mandats à des bureaux spécialisés; la présentation d'un document tenant compte des remarques formulées par les communes consultées; le dépôt d'un rapport final pour la fin de l'année;
- la préparation du «Guide de l'automobiliste futé»;
- l'étude du prolongement du métro en direction de Vennes;
- la gestion du «Bus Pyjama»;
- diverses études de circulation.

A signaler également, pour cet automne, le dépôt du préavis relatif à la participation de la COREL au financement de l'aéroport de la Blécherette.

M. M. Gorgé signale également que Mme Michèle Genier, municipale, participe au groupe «Réglementation du commerce».

Au terme de cette présentation, M. P.-D. Panchaud, président du conseil, remercie MM. Marcel Gorgé et Bernard Dumont pour leurs exposés.

Le conseil aborde la suite de l'ordre du jour et approuve le procès-verbal de la séance du 21 mars, tel que présenté.

Assermentation d'une conseillère communale:

Pour succéder à M. Henri-Charles Brun, et considérant la liste des suppléants désignés au terme des élections communales de l'automne 1993,

le bureau du conseil a contacté Mme Aude Huber, domiciliée au ch. de Fontanney. Après lecture de la formule de serment, Mme Aude Huber confirme son engagement.

Nomination d'un membre à la commission des naturalisations:

M. Pierre Cuche propose la candidature de M. Pierre Laedermann; il n'y a pas d'autre proposition, l'assemblée passe au vote: bulletins délivrés 61 - bulletins rentrés 61; M. Pierre Laedermann est élu par 57 voix.

Dérivation des eaux claires du Flon vers la Vuachère:

Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un vaste projet ayant pour objectif d'améliorer le fonctionnement de la Step de Vidy. Le projet, d'un coût total de l'ordre de 33 millions de francs, associe les communes de Lausanne, Epalinges et Le Mont, pour la dérivation du Flon, et les communes de Lausanne, Epalinges et Pully pour la revitalisation de la Vuachère. L'entreprise sera subventionnée par la Confédération et l'Etat de Vaud.

Les conclusions de l'étude globale du fonctionnement du réseau d'assainissement ont montré que la dérivation des eaux claires permanentes du Flon vers la Vuachère était l'une des interventions les plus intéressantes du point de vue coût-avantages. La commune du Mont est directement concernée par cette dérivation qui implique les ouvrages suivants: ouvrage prise d'eau sur le Flon - galerie de dérivation - ouvrage de restitution sur la Vuachère - correction fluviale du Flon supérieur et reconstruction du collecteur.

Le coût de cette dérivation Flon-Vuachère s'établit à Fr. 4'646'000.-; la Convention du 22 février 1993 prévoit la clé de répartition suivante: Lausanne 50 %, Epalinges 25 %, Le Mont 25 %, ce qui correspond, pour notre commune, à une participation de Fr. 1'139'500.-, dont à déduire les subventions précitées, ce qui ramène notre participation à Fr. 387'500.-.

La Municipalité demande donc au Conseil communal de bien vouloir approuver les projets de dérivation des

eaux claires du Flon vers la Vuachère, de ratifier la Convention intercommunale sur la construction, l'entretien et la surveillance des ouvrages, de lui accorder pour ce faire un crédit d'investissement de Fr. 390'000.-, réparti en 3 tranches annuelles, à prélever au compte no 9.282.91 «Réserve épuration-égouts».

M. Alain Sauterel rapporte au nom de la commission ad hoc, laquelle, unanime, propose au conseil d'approuver ce préavis tel que présenté.

M. Nicolas Bergier donne lecture du rapport de la commission des finances qui propose au conseil d'accorder le crédit d'investissement sollicité.

Au terme d'une discussion portant sur divers détails de réalisation, eu égard au fonctionnement de la Step, le conseil, à l'unanimité, décide d'approuver le préavis municipal no 5/1994, en acceptant le projet de dérivation des eaux claires du Flon vers la Vuachère, la Convention intercommunale et l'octroi d'un crédit d'investissement de Fr. 390'000.-.

Projet de restauration sylvicole - transformation du ch. n° 12:

Le projet Lauber, du nom du motionnaire, conseiller aux Etats, englobe les travaux de restauration sylvicole dans des zones où les forêts accusent des pentes de plus de 50%; les chambres fédérales ont voté des crédits qui permettront de subventionner ces travaux sur une durée de 10 ans.

Dans une première phase, la Municipalité sollicite du Conseil communal l'octroi d'un crédit de fr. 165'000.- pour les travaux de transformation du chemin no 12, d'un layon à tracteur en un chemin carrossable pour camions. Il sera donc possible, en tous temps, d'accéder aux Côtes de Manlout avec des véhicules utilitaires. Déduction faite des subventions fédérale et cantonale, le montant à charge de la commune serait en définitive de Fr. 37'950.-.

M. Philippe Vollichard rapporte au nom de la commission ad hoc qui s'est rendue sur place pour constater qu'effectivement, seule la qualité des accès permettra d'intervenir pour rajeunir une forêt qui présente quelques signes de vieillissement.

M. Nicolas Bergier, rapporteur de la commission des finances, invite le conseil à accorder à la Municipalité le crédit demandé de Fr. 165'000.-.

Au vote, c'est à l'unanimité, sans avis contraire, que le conseil approuve le préavis municipal n° 11/1994 tel que présenté.

Propositions individuelles:

Au chapitre des propositions individuelles, M. René Dupuis demande à l'Exécutif de bien vouloir songer aux possibilités de relance économique et d'aborder le problème dans divers domaines (bâtiments, routes et chemins, ordures ménagères, signalisation routière). La Municipalité en prend note.

M. François Laffely propose que la Municipalité prenne toutes dispositions afin d'assurer la conservation et la mise à disposition de l'important travail réalisé par une classe de 9^e supérieure du Mont sur le thème «Histoire d'une source - La Mine des Roches 1842-1994».

La réalisation d'un réseau câblé de télévision sur territoire communal du Mont - dont les travaux ont débuté - retient l'attention de l'assemblée, en regard des dispositions permettant la pose d'antennes paraboliques, interdites sur les toits, et tolérées, précisément dans l'attente du télé-réseau.

La séance est levée à 21 h 40.

*Le secrétaire
du conseil communal
C. Frioud*

communications de la municipalité

Réponse à Monsieur Jean-Pierre Baur

Dans le numéro 44 du journal «Aux 4 Coins du Mont» de mars 1994, M. Jean-Pierre Baur m'interpelle, en comparant les propos que j'ai écrit lors du décès de notre collègue Rémy Vaucher en janvier 1993 et le discours que j'ai prononcé, en janvier 1994, devant les membres du nouveau Conseil communal de notre commune.

Je regrette tout d'abord que ce message ait été diffusé par un journal financé par la commune, pour faire connaître à la population montaine, les travaux de son Législatif et de son Exécutif, mais non pour que des citoyens puissent y polémiquer avec leurs élus. Je regrette aussi que les responsables de notre journal aient admis que cet article figure dans ses colonnes.

Le 22 février 1994, dans une lettre au Corps enseignant de notre commune, je m'étais déjà expliqué à ce sujet et Monsieur Baur devait connaître le contenu de cette lettre, puisqu'un membre de sa famille en fait partie.

Malgré tout et pour mettre un point final à cette polémique stérile et inutile, je répète une fois de plus que mes propos au Conseil communal ne mettaient nullement en cause la compétence et le travail de Rémy Vaucher à la tête du dicastère des écoles.

Ma remarque concerne la période où une cruelle maladie l'a tenu éloigné de notre Municipalité et, après son tragique décès, la période qui s'est écoulée jusqu'à l'entrée en fonction de son successeur. Durant plusieurs mois, le dicastère des écoles a été géré par son remplaçant, moi-même en l'occurrence, et cette gestion minimale a amené certains problèmes dans le paiement des factures des écoles et dans les rapports entre la Municipalité et la Direction des écoles.

L'arrivée de M. Daniel Grosclaude en avril 1993 a été pour la Municipalité et moi-même un grand soulagement et la façon très compétente avec laquelle il a entrepris sa tâche satisfait pleinement l'Exécutif de notre Commune.

Jean-Pierre Carroz, syndic

Récupération du verre usagé

Le dispositif mis en place dès le début de 1985 donne entière satisfaction et ce sont régulièrement, en moyenne plus de 180 à 190 tonnes que nous récupérons ainsi annuellement. Nous nous permettons de rappeler que six bennes spéciales ont été déposées en divers endroits du territoire communal:

- 1) Les Planches à proximité du collège
- 2) Place du Châtaignier à proximité de la cantine
- 3) Route du Grand-Mont à proximité du local du feu
- 4) Route de Coppoz à proximité des caves à fromage
- 5) Route de Lausanne sur le rond-point, à l'amont du pont de l'au' route

La benne n°6, placée jusqu'à ce jour au ch. du Grand-Pré, à proximité des terrains de la SBS, a dû être déplacée. Elle se situe dès lors à la route de la Clochette, face à l'entreprise Menétrey SA, à l'intersection avec le ch. de la Roche (ancienne petite laiterie).

Les verres perdus doivent être exempts de corps étrangers (métal, porcelaine); les déchets de vitrerie sont à exclure. Les usagers s'abstiendront de déposer le verre dans les bennes entre 22 et 7 heures, par égard aux habitations voisines.

Nous rappelons enfin qu'il est interdit de laisser des emballages, cartons et récipients divers aux abords immédiats des bennes; cas échéant, tout contrevenant pourrait faire l'objet d'une dénonciation (art. 8 LPNMS - Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites).

Texaid

Conteneurs pour vêtements usagés

Récemment, et à la demande de l'organisation Texaid, laquelle regroupe diverses œuvres d'entraide suisses (Croix Rouge, Oeuvre suisse d'entraide ouvrière, Secours suisse d'hiver, Caritas, Entraide Protestante) organisation fondée en 1973, nous avons accepté que soient déposés, au Mont, des conteneurs destinés à la collecte de vêtements usagés.

Vous pourrez y déposer, en tout temps:

- vêtements pour dames, messieurs et enfants, en bon état, propres et encore portables
- nappes, serviettes, literie et linge de maison
- sacs en cuir et chapeaux.

A éviter cependant:

- restes de tissu et déchets textiles
- chaussures en tous genres
- vêtements synthétiques en mauvais état.

En rapport avec ce qui précède, nous informons la population que ces conteneurs sont disposés sur 3 emplacements, précisément à côté des benches à verre de la route du Grand-Mont, du collège des Planches et de la route de la Clochette.

Le Châtaignier

En automne 1993, la Municipalité prenait note d'une demande émanant d'un groupe de jeunes du Mont souhaitant pouvoir disposer d'un terrain de basket-ball.

Après réflexion et examen des diverses possibilités d'utilisation des emplacements existants, la Municipalité décidait d'aménager la surface en dur, asphaltée, située dans la zone sportive du Châtaignier, à l'extrémité Nord du bâtiment des vestiaires du F.-C. Le Mont.

Aujourd'hui ce terrain est opérationnel, à disposition de tout amateur, et ce depuis le 15 mai dernier. Nous osons souhaiter que cette réalisation réponde au vœu de nos jeunes sportifs, qu'ils en ont bon usage, en veillant à maintenir ces lieux en parfait état, dans un environnement apprécié de tout un chacun.

Bibliothèque sonore

Créée en 1976, la Bibliothèque Sonore, fondation Laurent Bernet, met gratuitement des livres sur cassettes, enregistrées par des bénévoles, à la disposition de celles et de ceux qui ne peuvent lire des ouvrages imprimés. Cette institution occupe des locaux situés dans le quartier du Flon, à Lausanne (rue de Genève 17).

Au 31 décembre 1993, elle compte 1'432 abonnés et dispose de 6'736 titres recouvrant les domaines les plus divers (romans, romans policiers, nouvelles, religion, sciences, art et sport, littérature, géographie et histoire).

Pour toute information complémentaire,
021/323 16 47.

Heures d'ouverture:

lundi	14 h 00 - 17 h 00
mardi à jeudi	09 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 17 h 00
vendredi	09 h 00 - 12 h 00 et 14 h 00 - 16 h 00

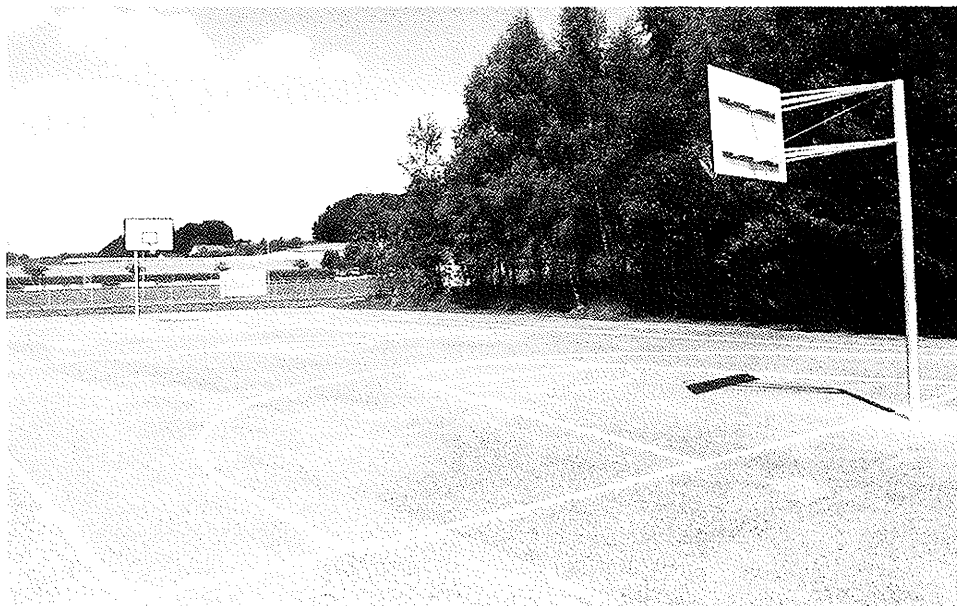
Elections - Votations

L'Administration communale rappelle, à l'attention des électeurs et électrices, que le bureau de vote est régulièrement ouvert, lors de chaque scrutin, au collège du Mottier B, route de la Blécherette, selon l'horaire suivant:

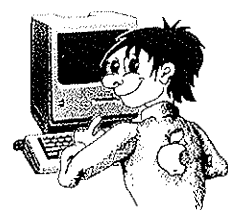
Le vendredi	de 19h00 à 20h30
Le samedi	de 19h00 à 20h30
Le dimanche	de 10h30 à 12h30

Il est également possible de voter par anticipation, au Greffe municipal, aux heures d'ouverture des bureaux, dès le mercredi de la semaine qui précède l'ouverture du scrutin (soit 10 jours avant l'ouverture du bureau de vote officiel).

Le vote par correspondance est ouvert



à tout électeur ou électrice, sur simple demande à formuler auprès du Greffe municipal.



nos établissements scolaires

9 sportifs de l'établissement secondaire du Mont-sur-Lausanne de retour du Canada

Ils sont partis aux Jeux Internationaux des écoliers à Hamilton, le 11 juin, pour une aventure sportive qu'ils n'oublieront pas de sitôt.

Aux Jeux Internationaux de Hamilton, la délégation suisse, 27 filles et garçons de Lausanne et du Mont, a remporté 6 médailles en athlétisme (hélas toutes lausannoises...).

Mais nos élèves reviennent avec une multitude de souvenirs, d'expériences nouvelles et le succès d'un voyage riche en découvertes.

Malgré une chaleur torride, une humidité de plus de 80% et une organisation parfois scabreuse, les élèves se sont montrés patients, fair-play et se sont surpassés.

Ils ont couru vite, très vite, Jonathan, Matthieu, Sandy et Sophie, améliorant de 10 à 20 secondes leurs résultats sur 800 et 1500 m; il a sauté haut Cédric, ils ont sauté loin Yann et Edeur et enfin le boulet est bien parti pour Tony et Céline, Céline finissant 6ème sur 24 avec une très belle performance.

Malheureusement cela n'a pas suffi! La concurrence était forte: Chinois, Coréens, Hongrois, Allemands, Américains...

Tous ont fait de belles performances et sont prêts à s'entraîner à nouveau afin

de toujours s'améliorer. Durant ces compétitions, les élèves ont pu côtoyer d'autres jeunes de tous pays Chine, Pérou, Corée ainsi que des minorités canadiennes et des jeunes handicapés.

La communication fut parfois difficile, mais les mains et les dessins aidant, tout devenait très simple et amical.

Notre objectif était atteint «amener les jeunes au sport et les inviter à s'ouvrir aux autres».

La délégation suisse a prolongé son séjour au-delà des jeux officiels. Une semaine durant, la délégation a visité les sites de la région: les chutes du Niagara, Toronto (la CN tower et le Skydome), Ottawa, Montréal (son stade olympique et le biodome), Québec et son château de Frontenac, les baleines (en zodiac) de Tadoussac et son fjord, Kingston (et l'université) et bien sûr, le plus impressionnant fut le rafting sur la rivière, Jacques Cartier avec ses rapides, son paysage magnifique qui resteront inoubliables.

Au terme de ces 23^e Jeux Internationaux des écoliers, nous pouvons constater avec plaisir que l'intérêt pour l'athlétisme est grandissant, parmi nos écoliers. L'année prochaine, nous espérons aller en Slovénie avec davantage de monde.

Nous remercions encore toutes les personnes: le directeur M. Robert, sa secrétaire Mlle Du Bois, son doyen M. Matthey-Doret, les membres de la commission scolaire, les sociétés du Mont, nos sponsors, les parents et tous les autres qui nous ont aidé à réaliser cette formidable aventure, unique dans l'histoire de l'Etablissement du Mont-sur-Lausanne.

*A tous, un grand merci
Les participant(e)s aux Jeux Internationaux
Bellet, Morrens, le 4 juillet 1994*

Initiation musicale Willems

Qui pourrait le croire?
6 ans passés déjà

6 ans de rencontres hebdomadaires avec vos enfants. De Mme X1, vous

devenez «la Gabrielle». L'apprentissage de la vie, les joies, les chagrins qu'on raconte, les dents qui tombent, les centimètres qu'on gagne...

Chaque semaine on chante mieux, on se concentre mieux, on mémorise mieux, puis - on invente, on crée!

On écoute les clochettes, on frappe sur la table, on l'apprend... on sait la gamme! On arrive à figurer tout cela sur une feuille - on grandit! Permis de se tromper, interdiction de se moquer.

Et subitement... on sait faire quelque chose que -parfois- même nos parents ne sauraient pas (là, on est grand!). Ce sont les notes, leur longueur, leur hauteur, leurs emplacements, leurs noms.

Des quelques 30-40 chansons apprises au fil des années, on en joue une dizaine au xylophone.

On commence à faire des Jeux avec un instrument, un petit chœur ou tout en s'étant enrichi de tout cela... avec un ballon de foot! Mais c'est à vous de choisir, ies enfants! Ce que vous avez reçu, vous le garderez pour toujours.

Moi aussi, d'ailleurs.

Merci, les enfants du Mont, pour vos sourires, pour vos chagrins partagés, pour vos histoires racontées, pour vos moments coquins même.

Moi, je vous montre le chemin vers un monde où on est tous égaux, en la pratiquant ou en enjouissant, tous des frères: la musique. Vous me donnez une chose encore plus précieuse: votre amour. Merci encore.

Cours d'initiation musicale selon la méthode Willems, les mercredis, début d'après-midi, dans la salle paroissiale.

Les enfants sont admis dès 4 ans (max. 8 par classe). La formation complète est de 3 ans, dont le dernier cours est consacré au solfège.

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser à:

Mme Gabrielle Stoeri-Bonis
rte des Plaines 15, 1844 Villeneuve
tél. 021/960 45 82

nos jubilaires

90 ans

Le 16 avril dernier, Monsieur Albert Mattenberger était fêté par sa famille à l'occasion de ses 90 ans. La Municipalité, représentée par Monsieur Jean-Pierre Carroz et Madame Michèle Genier, accompagnés de leurs conjoints, étaient invités à participer à cette belle fête.

C'est en 1920 que M. Albert Mattenberger quitte son Argovie natale pour séjourner à Peney-Vuiteboeuf. En septembre 1922, il est engagé par M. Maurice Belet dit «le petit Gutt» au Mont-sur-Lausanne. En 1925, il travaille pour M. Auguste Corbaz, puis M. Girardet.

En 1926, il épouse Mlle Julia Henry qui lui donnera 7 enfants.



De 1928 à 1934, il exploite la ferme Beauregard en tant que fermier et en 1934 il s'installe à Vers-chez-les-Blanc où il loue un petit domaine.

Deux ans plus tard, il achète la «ferme Mattenberger» et exploite un domaine important jusqu'en 1961 où il revient au Mont-sur-Lausanne pour habiter «La Cazon» qu'il a achetée en 1960.

Monsieur Albert Mattenberger est l'heureux grand-père de 14 petits-enfants qui lui ont donné 20 arrière-petits-enfants.

Nos vœux les meilleurs à cet alerte nonagénaire!

M. Genier

Noces d'or

Il appartenait à M. Jean-Jacques Belet, municipal, accompagné du soussigné, de présenter les vœux et félicitations de l'Exécutif communal à M. et Mme Jean-Pierre Fressineau, à l'occasion de leur 50^{ème} anniversaire de mariage.

Jean-Pierre Fressineau épousait Yvonne Paudex, le 25 mai 1944, au Brassus, et ce, après avoir effectué quelques 1'300 jours de service militaire (mobilisation); après avoir tenu un établissement public, au Brassus, durant près de 15 ans, les époux Fressineau s'établissent à Lausanne. M. J.-P. Fressineau exerce son métier de menui-



sier, auquel il n'a d'ailleurs pas totalement renoncé, malgré l'âge de la retraite, pour occasionnellement, de ner volontiers un «coup de main»!

C'est en 1981 que M. et Mme Fressineau élisent domicile au Mont, à la route de Cugy. Il est intéressant de noter, et cela de nos jours revêt une certaine importance, que M. Fressineau était le 12^{ème} enfant d'une famille de 14!

Le couple vit très discrètement, entouré de ses enfants et petits-enfants; il faut entretenir la maison, s'occuper du jardin et effectuer divers petits travaux qui font que la vie demeure agréable. Nous leur adressons nos vœux de santé et de bonheur pour encore de belles et paisibles années dans leur demeure d'Etavez.

Noces d'Or

Jour de fête pour les pensionnaires et le personnel de «La Paix du Soir» à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de mariage de M. et Mme Charles Corbaz, entourés de leurs enfants, amis et connaissances, en présence d'une délégation des Autorités, Mme Michèle Genier, MM. R. Annen et M. Odier, municipaux, et de M. D. Grosclaude, directeur, et



également membre de l'Exécutif communal.

C'est en effet le 16 juin 1944 que Charles Corbaz épousait Gabrielle Saugy qu'il avait connue à l'Auberge communale où elle était sommelière. Charles Corbaz, facteur, accomplit toute sa carrière au Mont; membre fondateur de l'Union Instrumentale, il faisait partie du registre des barytons et ne cessa son activité que relativement récemment.

L'Union Instrumentale lui est reconnaissante de tout ce qu'il a fait pour la Société (il fut bien sûr membre du comité) et à quelques jours d'intervalle, une petite aubade fut donnée, à la Paix du Soir, précisément en son honneur.

Nous leur adressons nos vœux les meilleurs pour encore de paisibles années au Mont.

Noces d'Or

Agréable mission pour M. J.-J. Belet, municipal, accompagné du soussigné, vendredi 8 juillet, que de présenter nos vœux et félicitations de la Municipalité à M. et Mme Willy Obrist, à l'occasion de leur 50^{ème} anniversaire de mariage. Sympathique rencontre, en présence de leur fille Helga, et de leur beau-fils, également domiciliés au Mont.

C'est effectivement le 8 juillet 1944 que Willy Obrist épousait Magda Wuarchoz, à l'église de l'Abbaye de Montheron. Le couple est domicilié à Lausanne; mécanicien de profession, Willy Obrist a construit, en 1947, le garage de Bellevaux, qu'il a exploité jusqu'en 1964; confié à deux locataires durant près de 27 années, le bâtiment fut vendu en 1991. Ne restant pas inactive, son épouse collabore étroitement à la bonne marche du garage.

Depuis près de 30 ans, le couple vit paisiblement et discrètement à la route de



trois petits-enfants et 4 arrières-petits enfants; M. et Mme W. Obrist apprécient tout particulièrement les balades en forêt et la sérénité qui constitue leur environnement journalier.

Nous adressons à M. et Mme Willy Obrist nos sincères vœux de santé et de bonheur et leur souhaitons encore de belles et tranquilles années en notre commune.

C. Frioud

à savoir

Boucherie Piguet au Grand-Mont

La boucherie sera fermée du 24 juillet au 15 août. Merci d'en prendre note

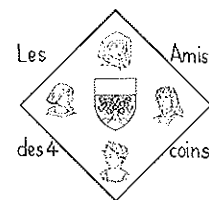
La rédaction

Café-contact

Nos rencontres reprennent le jeudi 1er septembre 1994 à 9h à la salle St-Amédée, rte du Jorat 5, le Mont.

Nous aurons le plaisir d'accueillir Madame Catherine Mourtada qui enseignait au Mont il y a quelques années. Elle s'est rendue au Liban où elle s'occupe non seulement d'enseignement mais également d'enfants des rues, de soins au camp de Chatila et de prisonnières.

Son récit - agrémenté de diapositives - sera passionnant et notre soutien financier le bienvenu! Venez nombreuses!



Mardi 6 septembre

Course en car (voyages Maeder)

Départ:
8h vers l'église.

Programme: Oron - Châtel-St-Denis - Gruyère, visite d'une fromagerie et du château (café) - La Roche - Tafers.

12h30 dîner à Garmiswil au restaurant Landgasthof. Spécialité: Poulet au panier.

14h30 départ pour le barrage de Schiffenen - Morat - le Mont Vully: arrêt pour les «quatre heures» puis Avenches - Payerne - Le Mont.

18h 00 env. Arrivée au Mont.

Prix: Fr. 50.-/personne y.c. transport, café du matin, menu, apéritif au tonneau.

Inscription: par téléphone jusqu'au 31 août au secrétariat paroissial, au n° de tél. 652 92 80 ou chez Mme Anne-Marie Guex au 652 04 38.

A.C.C.R.

Association Commerciale Cugy Région

Pour la 13^{ème} année, nous organisons notre traditionnel «Comptoir de Cugy», ouvert à toutes les entreprises de la région.

Les dates retenues sont les:

Jeudi 13 octobre de 18h. à 22h.

Vendredi 14 octobre de 17h. à 22h.

Samedi 15 octobre de 16h. à 22h.

Dimanche 16 octobre de 11h. à 20h.

Des orchestres et le restaurant animeront la salle tous les soirs jusqu'à 24 heures

Diverses animations et concours vous divertiront tout au long de ce comptoir: défilés de mode, concours Jean-Louis, jeux pour enfants et adultes, plusieurs présentations sur la scène et un apéritif concert en fanfare le dimanche.

Toute personne désirant prendre un stand ou avoir des renseignements peut s'adresser à: ACCR, case postale, 1053 Cugy ou téléphoner à M. Christian Gaille au n° 731 21 66 dès le 15 août.

Le comité

le conseil du vétérinaire

La diarrhée est un symptôme qui peut toucher tous les animaux et qui, bénigne ou non, n'est jamais à négliger.

Les origines en sont multiples et parfois combinées.

Il faut distinguer les origines virales, comme les parvoviroses, la maladie de Carré, le Typhus, etc. et les origines bactériennes. Toute rupture d'équilibre de la flore intestinale (changement brutal de régime, intervention thérapeutique, diarrhée, quelle qu'en soit la cause) peut permettre une prolifération bactérienne avec apparition ou entretien d'une nouvelle diarrhée.

Une atteinte parasitaire, si elle n'est pas directement responsable de la diarrhée, est en tout cas un facteur prédisposant ou aggravant.

Une alimentation inadaptée est une cause très fréquente de diarrhée, particulièrement chez le chien.

A noter qu'un facteur psychosomatique peut également être à l'origine d'une diarrhée.

La diète constitue un élément primordial du traitement, quelle que soit l'origine du trouble. En cas de diarrhée aiguë accompagnée de vomissements, il vaut mieux un jeûne total pendant 24 heures.

La réhydratation est un facteur thérapeutique important, car toute diarrhée occasionne une perte de liquides. En outre, l'apport d'aliments doit être fractionné (3 à 5 fois par jour en petite quantité).

Il est évident que dans chaque cas, un traitement étiologique s'impose (vermifuge, anti-infectieux, anti-inflammatoire, régime spécial), ainsi qu'un traitement de soutien.

En conclusion, il est préférable de consulter un vétérinaire en cas de diarrhée persistant plus de 24 heures ou affectant l'état général.

Dr. L. Walter



nos sociétés

Grande première à la Jeunesse

Quelques membres bien décidés de la Société de Jeunesse du Mont ont mis leur force, leur temps, et leur imagination au service de ce qui est aujourd'hui, la carte de visite de la Société.

Pour la première fois de son histoire, elle peut se targuer d'avoir un char dont le thème s'inspire fortement du Far West.

Rien ne manque, des selles aux roues de char, des portes de saloon à la musique country, en passant par une bande de joyeux drilles en costumes.

Ce sont au fait ces mêmes cowboys sur leur monture que vous avez dû voir passer à travers le village, tirés par un tracteur et chantant à tue-tête, offrant victuailles et boissons fraîches sur leur chemin, lors de l'inauguration, vendredi 10 juin dernier en soirée.

Il s'agissait là de montrer le symbole d'une Société active, dynamique et un «brin ripailleuse», mais surtout de remercier les généreux donateurs sans qui la construction de notre char-saloon n'aurait pas été possible.

Sachez de plus que ce «saloon roulant» est destiné à représenter la société lors du cortège qui met un point d'orgue à la cérémonie de clôture de chacun des girones de la FVJC (Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes). Grâce à ce char, nous pouvons désormais fièrement défilier avec les autres Jeunesses du canton.

Les cortèges en question sont de qualité et si le cœur vous en dit, si la curiosité vous pique, retenez la date suivante et venez assister au cortège du Giron de Poliez-Pittet, le dimanche 31 juillet vers 19h30. Vous aurez alors l'occasion de saluer les cowboys de la Jeunesse du Mont dans l'ambiance pour laquelle le char a été construit.

V. Cordey

Société de développement - Agenda

Les 1 et 2 août prochains

Comme chaque année, votre Société

de Développement se chargera d'organiser la cérémonie de la célébration de notre Fête Nationale du 1er août ainsi que la Torée du lendemain.

1er août

- 20h15 Sonnerie des cloches
- 20h30 Départ du cortège officiel
- 20h45 Arrivée au Châtaignier
- 21h00 Début de la partie officielle
- 21h30 Fin de la partie officielle

Mise en route du feu

A la cantine du Châtaignier, en collaboration avec la Société de gymnastique du Mont:

Musique - danse - buvette

2 août

Dès 19h30, la traditionnelle Torée (saucissons cuits dans le brasier du feu du 1er août) se déroulera en musique à la buvette du Châtaignier et nous nous réjouissons de recevoir toutes les Montaines et tous les Montains à cette occasion.

30 septembre

Le 30 septembre à la Grande Salle du Mont «Magic cabaret».

Pour la première fois au Mont, une grande soirée dédiée à la magie...

Des artistes renommés feront rêver petits et grands dès 19h30

Réservez d'ores et déjà cette date, car pour le prix du spectacle Fr. 30.- sera compris un repas typiquement vaudois.

La réservation des places peut se faire auprès de: M. Claude Pailly, rte de Lausanne 86, 1052 Le Mont, 653 32 32.

Société de développement
Edouard Debétaz
Président

de nos lecteurs

Une page se tourne!

Un voile de brume
Plane sur la Paix du Soir
Et diffuse un goût d'amertume.
En plein zénith, c'est déjà le noir.

Des rumeurs ici et là se colportent;
Qui pourrait dire le pourquoi?

Un chuchotement entre deux portes,
Et tout à coup, c'est l'émoi!

Attentif, chacun tend l'oreille.
Tel un nuage, arrive le grand jour,
Comme la foudre sur la treille,
Sans palabre ni discours.

Qui aurait cru semblable infortuné!
Une pensée revient, lancinante litanie,
Pareille au sable mouvant sur la dune.
Qu'en pensez-vous, sœur Emilie?

Et, puisqu'il faut le dire,
Nos sœurs de St Vincent s'en vont,
Non sans un léger soupir,
Semer ailleurs leurs bonnes intentions.

Qui remplacera les mains de fée,
Mains d'artistes qui, de simples fleurs,
Saluaient le sourire de Marie l'Immaculée
Dans notre chapelle de paix, de douceur.

L'on s'efforçait de ne pas y croire,
Et pourtant, l'heure a sonné.
Mais il restera toujours l'espoir
Que Dieu ne nous a pas abandonné!
Sans cesse, il nous restera la prière
Pour demander au Seigneur
Toutes les grâces salutaires
Pour éclairer le chemin de nos sœurs.
Ce n'est qu'un Au revoir, à bientôt!

Edith Larocque-Collet - 13 juin 1994

La flotte sur nos jardins

Mai 167l. au m²
Juin 74l. au m²

Sophie Culand

Le langage des fleurs

Bégonia	=	cordialité
Belle-de-nuit	=	discrétion
Bleuet	=	timidité
Bouton d'or	=	joie
Bruyère	=	force
Camélia	=	fierté
Campanule	=	coquetterie
Capucine	=	indifférence
Chardon	=	déplaisir
Chèvrefeuille	=	liens
Chrysanthème	=	amour terminé
Ciguë	=	bravoure
Clématite	=	désirs
Colchique	=	jalousie
Coquelicot	=	ardeur fragile
Coucou	=	retard
Cyclamen	=	beauté - jalousie

A suivre
Sophie Culand

prochain journal

Parution

Fin septembre 1994.

Date limite du dépôt des articles

10 septembre 1994.

Responsable

Mme M. Genier, municipale

Rédaction

Mme R. Vaucher
Chemin du Mottier 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone (021) 653 90 03



«Mi-été» des Planches **Dimanche 21 août 1994 dès 09 h 00**

*Montaines et Montains!!
Les «Plantzoillons» vous attendent tous aux Planches!*

Le soleil sera au rendez-vous, comme vous allez le constater sur les affiches qui fleuriront bientôt dans toute la Commune.

Voici le programme des festivités

dès 09 h 00 Plantation des arbres en Châtifeuillet - Inscription à la cantine au Manège, puis transport du Manège jusqu'en Châtifeuillet

dès 10 h 00 Ouverture de la cantine avec exposition des affiches des élèves de l'école enfantine des Planches

Carrousel - tire-pipes - poneys

*dès 11 h 30 Concert-Apéritif par l'Union Instrumentale
Repas: rôti de porc à la broche
Prix de l'assiette: fr. 15.- (adultes) et fr. 10.-(enfants).*

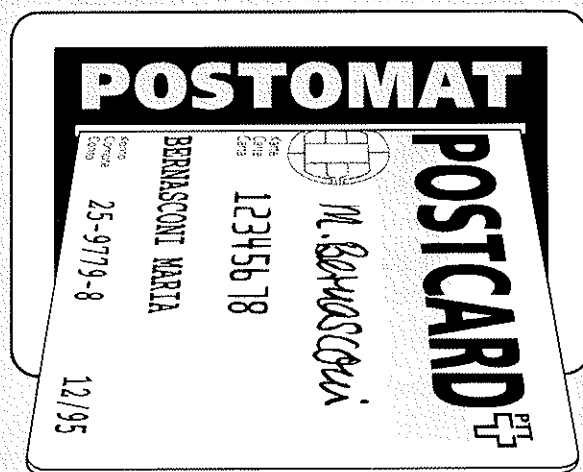
Vous trouverez aussi des stands avec: saucisses, pâtisseries et, bien entendu, boissons. Un choix vaudois de «bonnes» bouteilles et pots sera à votre disposition, ainsi que des eaux minérales, bières, etc.

Pour vous distraire l'après-midi:

dès 13 h 30 Jeux pour petits et grands - tombola - danse avec la «Perce-Neige»

Quelques voitures «de collection» seront exposées et même à disposition pour transporter des personnes âgées, non-motorisées qui aimeraient participer à la fête. Inscrivez-vous auprès de M. Jean Amiguet, téléphone 652 04 83.

**UNE SOURCE DE
LIQUIDE JAILLIT
MAINTENANT
À LA POSTE DU
MONT-SUR-LAUSANNE**



Un Postomat est désormais installé au bâtiment de la poste du Mont-sur-Lausanne. Grâce à la POSTCARD, vous pouvez y retirer de l'argent liquide 24 heures sur 24. Gratuitement et en bénéficiant de l'intérêt du compte jaune. A condition que vous en ayez un. Et si vous n'en avez toujours pas, vous pouvez vous adresser à la poste.

L'ARGENT LIQUIDE DU COMPTE JAUNE.

